

# Fonds de garantie SOFISCOPE

## SCOP

### Présentation du dispositif

Pour les adhérents à jour de cotisations, le Mouvement des Scops propose, via Sofiscop, des outils de garantie pour se substituer à la caution personnelle du dirigeant ainsi que de faciliter l'accès aux financements bancaires.

Il a pour objectif de :

- faciliter et mutualiser l'accès aux financements bancaires,
- supprimer les cautions personnelles,
- optimiser les montages financiers,
- renforcer la solidarité inter-SCOP.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Tous les adhérents à jour des cotisations à la SCOP sont éligibles.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le taux de la garantie est de 25 % ou 50 % des prêts et crédits-baux, en complément ou pas de Bpifrance.

#### Pour quelle durée ?

La garantie est valable sur la durée du prêt ou du crédit-bail.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Les demandes de fonds de garantie sont à faire auprès d'une SCOP régionale.

---

## Critères complémentaires

- **Forme juridique**
  - › Sociétés commerciales
    - › Sté Coopérative Ouvrière de Production (SCOP)

---

## Organisme

### SCOP

### UNION REGIONALE DES SCOP

- **Accès aux contacts locaux**  
Web : [www.les-scop.coop/...](http://www.les-scop.coop/...)